

87-112a

Québec, Québec
Club de la garnison
97, rue St-Louis

ÉNONCÉ DE LA VALEUR PATRIMONIALE

Le Club de la garnison, important bâtiment de pierre associé à l'élite militaire de Québec, a été construit en 1823 pour abriter les bureaux du Génie royal. Il a été agrandi en 1893 conformément à des plans conçus par Eugène-Étienne Taché pour abriter le Club de la garnison, qui venait d'être créé. Une <<aile des dames>> a été ajoutée en 1921 et agrandie en 1948. D'autres modifications ont été apportées en 1906, en 1920 et, en conséquence d'incendies, en 1954 et 1956. Le ministère de la Défense nationale est le responsable du bâtiment. Voir le rapport 87-112 du BEEFP.

Raisons de la désignation

Le Club de la garnison a été inscrit sur la liste des édifices reconnus en raison de sa dimension historique, de son style et de son apport à son environnement urbain.

Historiquement, le bâtiment est d'abord associé à la présence à Québec, au début du XIX^e siècle, du Génie royal à une époque d'activité militaire britannique accrue au Bas-Canada. À partir de la fin du XIX^e siècle, il est associé à l'évolution du Club de la garnison, importante institution du milieu militaire et social de Québec. Son style, le style Château discret, parvient à garder une cohérence tout en conservant les traces des diverses étapes de son évolution. Il constitue un important élément dans la préservation du caractère urbain historique de la ville à l'intérieur des remparts.

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale de cette propriété se définit par les façades des rues St-Louis et Citadelle. Ces façades constituent un véritable registre ininterrompu de l'histoire du bâtiment et de ce à quoi il a servi et elles aident le bâtiment à établir le caractère historique urbain du secteur.

Les façades se caractérisent par l'emploi constant de murs de maçonnerie bien parés avec ouvertures soigneusement aménagées à intervalles réguliers. Les ajouts ultérieurs comportent des cordons d'angle ornementaux et des lucarnes à fronton qui donnent un aspect décoratif discret à l'ensemble. Il convient de conserver tout le travail de maçonnerie grâce à un programme d'entretien régulier et à des travaux périodiques de restauration ou de réparation au besoin. Les distinctions subtiles entre les diverses époques du travail de maçonnerie ne doivent pas être obscurcies.

.../2

-2-

Québec (Québec)
Club de la garnison (suite)

Les autres éléments de la façade, y compris la finition en feuilles de métal et à joints plats du toit, les fenêtres et les portes ainsi que les gouttières et les tuyaux de descente

des eaux pluviales sont dans certains cas d'origine et dans d'autres, des articles remplaçant l'élément antérieur, que ce soit du fait de l'usure normale ou du fait de nouvelles étapes de l'évolution du bâtiment.

Il faut les conserver tel quel et ne les modifier que si la recherche historique révèle un traitement plus approprié et bien expliqué qui soit compatible avec l'état du bâtiment à son étape ultime d'évolution.

L'entrée est, l'entrée principale, présente un intérêt historique particulier : elle incorpore en effet l'un des pavillons à toit en croupe d'origine - il date de 1803 - de la maison Sewell. Ce pavillon constitue donc un vestige de l'utilisation prémilitaire du lieu et un intéressant rappel de l'utilisation stylistique de pavillons latéraux dans le style résidentiel palladien. Il faudrait contrôler même les réparations mineures effectuées dans ce secteur pour éviter de détruire par inadvertance des traces de l'évolution historique de cet élément.

La majeure partie de la finition intérieure a été refaite après les incendies de 1954 et 1956. Il convient d'envisager de préserver les finitions antérieures ou les traitements décoratifs qui ont survécu. Au chapitre de la disposition des lieux, les vestiges du bureau du Génie royal d'origine, en particulier les murs extérieurs massifs qui sont maintenant incorporés dans la disposition du rez-de-chaussée, devraient être préservés pour des raisons tant historiques que structurelles.

Pour ce qui est de l'aménagement du lieu, il faudrait préserver le rapport urbain traditionnel entre le bâtiment et les rues St-Louis et Citadelle. Il ne faudrait autoriser aucune insertion derrière le bâtiment qui déparerait sa silhouette.

Translation